

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 19050
Numéro SIREN : 852 382 290
Nom ou dénomination : 1TR

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2023 sous le numéro de dépôt 45521



2304552302



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 1TR

Numéro RCS : 852 382 290

Numéro Gestion : 2019B19050

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 10 R DU GENERAL HENRYS
75017 PARIS

Numéro du Dépôt : 2023R045521 (2023 45523)

Date du Dépôt : 18/04/2023

- Type d'acte : Comptes de clôture de la liquidation

- Date de l'acte : 31/12/2022

fait à Paris, le 18 avril 2023

N° de Dossier : 119

En Euro

GM

MARCAILLOU GHISLAIN 24 RUE BARON 75017 PARIS 17EME ARRONDISSEMENT

1TR

10 RUE DU GENERAL HENRYS

75017 PARIS-17

Du 01/01/2022 au 31/12/2022


2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

"Certifiés conformes"

Formulaire millésime 2022


Amora Yasmine

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
		00		
N° Siret		85238229000017		

Exercice ouvert le	01/01/22	et clos le	31/12/22	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ITR 10 RUE DU GENERAL HENRYS 75017 PARIS-17			
SIRET 8 5 2 3 8 2 2 9 0 0 0 0 1 7		Mél :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Construction de maisons individuelles Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	6 948
Bénéfice imposable à 15 %	Resultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 : (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse	0
N°	

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1736 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : MARCAILLOU GHISLAIN 24 RUE BARON 75017 PARIS 17EME ARRONDISSEMENT

Tél : 0147007932

Nom et adresse du conseil :

OGA/OMGA : Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

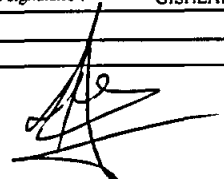
Date : 24/02/23 Lieu : PARIS-17

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Qualité et nom du signataire : EXPERT COMPTABLE GHISLAIN MARCAILLOU

Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :



Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		1TR		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		10 RUE DU GENERAL HENRYS		75017 PARIS-17		
SIRET		8 5 2 3 8 2 2 9 0 0 0 0 1 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * <input type="checkbox"/>		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * Autres *	010	012		
			014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * Autres* (3)	068	2 800	070	2 800
			072	6 718	074	6 718
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	745	086	745
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	10 264	098	10 264
	Total général (I + II)		110	10 264	112	10 264
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		750	
	Ecarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		75	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau		134		6 860	
	Résultat de l'exercice		136		-7 511	
	Provisions réglementées		140			
Total I		142		174		
Provisions pour risques et charges		154				
Total II		154				
DETTES (*)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172		10 090	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		10 090		
Total général (I + II + III)		180		10 264		
REVOUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	6 323	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTÉ DE RESULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ITR		Néant <input type="checkbox"/> *		
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018 <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le		
				3	1	
				2	0	
				2	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	214		
		services *		218	27 147	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	-6 500	
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	30	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	20 677
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	4 808	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	8 844	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 75)		244	125	
	Rémunérations du personnel*			250	10 297	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	2 427	
	Dotations aux amortissements*			254	191	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	934
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	27 625	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-6 948	
Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300	563	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-7 511	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	563
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	DUD (44 sexdecies)	992				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641			
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	
				352	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables : *					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	
				370	372	
					6 948	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : ITR				Néant <input type="checkbox"/> *							
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	505	474	505	476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562	505	564	505	566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR <small>(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2		3		4		5				
			PC PORTABLE		ASPIRE								
		6	7		8		9		10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2	505	313	191		-191								
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	505	580	313	582	191	584	586	-191	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾								Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL									596	-191	585	597	599

Copyright Groupe IFA (2022) ISACUMFIA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise : <u>ITR</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	--	----------------------------------

I		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales agencements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL		770	775				
						Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	6 948
Total des déficits restant à reporter		870	6 948

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (1 de l'art. 154 bis du CGI)	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 1 785
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 789
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.



5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise : ITR		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022



Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

SIREN

8 5 2 3 8 2 2 9 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

JTR

ADRESSE (voie)

10 RUE DU GENERAL HENRYS

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS-17

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique AIT DIB Prénom(s) FARES
 Nom marital % de détention 20.0000 Nb de parts ou actions 20.00
 Naissance : Date 04/02/1994 N° Département 99 Commune akbou Pays Algérie
 Adresse : N° 3 Voie RUE DE DIDENHEIM
 Code Postal 68200 Commune MULHOUSE Pays France

Titre (2) Nom patronymique AMARA Prénom(s) YASSINE
 Nom marital % de détention 80.0000 Nb de parts ou actions 80.00
 Naissance : Date 08/07/1992 N° Département 99 Commune tizi ouzou Pays Algérie
 Adresse : N° 10 Voie RUE DU GENERAL HENRYS
 Code Postal 75017 Commune PARIS-17 Pays France

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPIA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

SIREN

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Copyright Groupe EA (2022) SACONERIA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.